



Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-164-1

Ottawa, le 9 janvier 2007

Suite à son avis public de radiodiffusion CRTC 2006-164 du 21 décembre 2006, le Conseil annonce ce qui suit :

À LA DEMANDE DE LA REQUÉRANTE, L'ARTICLE SUIVANT EST RETIRÉ DE CET AVIS PUBLIC ET LA DEMANDE SERA RETOURNÉE À LA REQUÉRANTE.

ARTICLE 2

Toronto (Ontario)

No. de demande 2006-1540-4

Demande présentée par **Canadian Hellenic Toronto Radio Inc.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio AM commerciale à caractère ethnique CHTO Toronto.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>